

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

1. L'adresse électronique (e-mail) est obligatoire pour s'inscrire. Cette adresse constitue le seul moyen de communication utilisé par le secrétariat (googlegroup ACCo). Votre boîte aux lettres électronique est donc considérée comme étant relevée régulièrement. Tout avis sera diffusé exclusivement via cette boîte aux lettres et, exceptionnellement, affiché au local.

Lors de votre arrivée au local, consultez **systématiquement** le tableau communication (Entraînement & com.)

2. En cas d'accident, il faut prévenir **immédiatement** un membre du cadre (entraîneur, secrétaire) présent sur place et lui demander la déclaration d'accident du club. Il faut faire remplir cette déclaration par les éventuels témoins, ensuite par le médecin, et la transmettre le plus rapidement possible au secrétaire du club. Dans le cas où, sur place, on ne disposerait pas de déclaration, celle-ci est téléchargeable sur le site de la LBFA à l'adresse suivante: <https://www.lbfa.be/fr/assurances>.
3. Pour être assuré, vous devez être en règle : c'est-à-dire avoir complété le formulaire sur Twizzit (<https://app.twizzit.com/go/affiliationACCo>), s'être acquitté de la cotisation et avoir signé l'attestation médicale (annuelle).
4. Les parents prennent en charge leur(s) enfant(s) avant et après l'entraînement. Les athlètes et entraîneurs ne sont pas responsables de vos enfants, donc, il vous est demandé de vérifier qu'il y a bien entraînement (googlegroup Acco) et de venir le(s) reprendre à l'heure. En dehors des heures d'entraînement, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'ACCo.
5. Les parents autorisent l'entraîneur ou le membre du conseil d'administration à exercer son autorité en tout cas utile pour assurer le bon déroulement des activités et pour assurer la sécurité de votre enfant ou de ses compagnons.
6. La qualité d'un entraînement est fonction, entre autres, de la présence régulière de l'athlète aux séances d'entraînement programmées, ainsi que de sa ponctualité(*).

Le terrain du club est ouvert en permanence pour l'entraînement à tous les athlètes en ordre de cotisation. Pendant les heures d'entraînement encadrées par le (les) entraîneur(s), l'entraînement programmé pour le groupe a la priorité absolue. Les membres du club qui, pour une bonne raison, souhaitent faire un entraînement alternatif, veilleront à ne pas gêner le déroulement de l'entraînement de groupe et donc, si nécessaire, à ne pas courir sur la piste.

7. Déplacement et participation aux compétitions pour lesquelles l'athlète s'est inscrit :
 - arriver aux heures précises de rendez-vous fixées lors de l'entraînement,
 - toute absence à un championnat auquel l'athlète a été inscrit exige un certificat médical qui doit être remis le plus rapidement possible au secrétaire. A défaut, l'amende réclamée par la LBFA sera facturée à l'athlète.
8. L'athlète est fortement invité à être présent à l'assemblée générale annuelle, ainsi que lors de toute autre manifestation organisée par et pour le Club, par exemple : le cross du club et le Trail du Viroin.
9. La tenue se compose d'un maillot aux couleurs (jaune et bleu) du club, dont le port est obligatoire durant les compétitions.
10. Afin de profiter le plus possible et dans les meilleures conditions du matériel mis à la disposition par le club, **l'athlète** s'engage à ranger le matériel utilisé dans le local et s'assurer de la fermeture de celui-ci à l'issue des activités du jour.
11. Vous êtes susceptible d'être photographiés ou filmés dans vos activités à l'ACCo. Si vous n'êtes pas d'accord, merci de le signaler au secrétaire.

12. L'athlète (ou le parent d'athlète mineur) doit être conscient qu'il ne peut pratiquer son sport favori (que son enfant ne peut pratiquer son sport favori) que grâce à l'existence d'un club d'athlétisme tel que l'ACCo. Un club ne peut fonctionner que grâce à la bonne volonté et l'énorme investissement de tous les membres du comité et entraîneurs. L'athlète (ou le parent d'athlète mineur) s'engage donc en s'inscrivant (ou en inscrivant son enfant) à faire tout son possible pour aider le club, en tant que volontaire, lors des activités (sportives ou festives) organisées par celui-ci.

(*) Une absence à l'entraînement, surtout pour les jeunes, pénalise l'athlète et le groupe (pas d'acquis qui demande une remise à niveau qui freine tout le monde)

CODE D'ÉTHIQUE DES JEUNES ATHLETES

1. Je pratique l'athlétisme pour découvrir ce sport, pour me perfectionner et pour participer aux compétitions organisées par le club et/ou d'autres clubs.
2. Je fais des efforts dans la mesure de mes capacités et je participe honnêtement au travail collectif.
3. Je mets l'accent sur ma progression personnelle plus que sur ma victoire.
4. Je favorise une ambiance dynamique et l'esprit d'équipe lors des entraînements et des compétitions.
5. Je respecte les autres en tout temps (coéquipiers, concurrents, entraîneurs, accompagnateurs, officiels et les membres du conseil d'administration).
6. J'utilise un langage correct et approprié en toute circonstance.
7. J'écoute la personne qui parle (entraîneur, officiel, autre athlète ou membre du comité d'administration) et je respecte ses consignes.
8. Je respecte les horaires des entraînements et des compétitions.
9. À l'entraînement comme en compétition, je garde en bon état les locaux et le matériel.
10. Je préviens les entraîneurs lorsque je ne peux pas être présent à l'entraînement ou lors d'une compétition.
11. Le club doit être prévenu de toute absence prolongée. Après une absence non fondée de plus de quatre semaines, j'accepte l'éventuelle décision d'exclusion prise par mon entraîneur et/ou le comité d'administration.
12. Après une interruption courte ou longue (motif valable), je prends contact avec mon entraîneur et m'informe s'il y a bien entraînement le jour de ma rentrée.
13. Je transmets toujours à temps les informations provenant du club à mes parents
14. Avant une compétition, je n'oublie pas mon dossard, mon maillot et mon matériel.
15. En compétition, j'encourage et je félicite mes coéquipiers.
16. En compétition, je félicite les autres concurrents et je respecte les officiels après l'épreuve.
17. Je respecte les règlements du club (dont le présent code d'éthique) et ceux des fédérations sportives qui encadrent la pratique de l'athlétisme.
18. Les 10 points d'or de l'athlétisme:
 - Les officiels et les athlètes tu respecteras.
 - Les corticoïdes tu t'interdiras.
 - Si asthme tu as, certificat tu produiras.
 - De tout produit illicite toujours tu t'abstiendras.
 - Les anesthésies locales tu signaleras.
 - De la créatine et des compléments alimentaires tu te méfieras.
 - La notice de chaque médicament tu vérifieras. Si elle précise: "l'attention des sportifs sera attirée sur le fait que cette spécialité contient un principe actif pouvant induire une réaction positive des tests pratiqués lors des contrôles antidopage", NE LE PRENDS PAS.
 - De ton statut d'athlète, chaque médecin tu préviendras.
 - De prendre des médicaments sans ordonnance tu éviteras.
 - Le site antidopage: <https://dopage.be/le-dopage/liste-des-interdictions/>, pour être informé, tu consulteras.

CODE D'ÉTHIQUE DES PARENTS

1. Être respectueux à l'égard des entraîneurs, des athlètes et des membres du conseil d'administration.
2. Respecter et soutenir les personnes bénévoles qui consacrent leur temps libre pour vos enfants.
3. Participer à la vie du club en se proposant comme volontaire.
4. Assister aux compétitions le plus fréquemment possible.
5. Soutenir votre enfant dans ses efforts et ses aspirations.
6. Féliciter l'enfant pour ses efforts fournis.
7. Encourager l'enfant plutôt que d'imposer un sport.
8. Bien doser la combinaison sport/études.
9. En cas d'indisponibilité lors d'un moment important pour l'enfant, lui expliquer le pourquoi de celle-ci.
10. Consacrer du temps pour parler avec l'enfant de ses espoirs et de ses déceptions.
11. Poser d'abord la question suivante: t'es-tu bien amusé?
12. Participer régulièrement au covoiturage.
13. Entretenir les meilleurs contacts possibles avec l'entraîneur.
14. Faire comprendre à l'enfant que vous serez fier de lui peu importe les performances obtenues.
15. Ne pas jouer au coach.
16. Encourager et applaudir les efforts de son enfant mais également ceux des autres athlètes du club.
17. Aider tous les parents à ne pas émettre de critiques négatives en présence des enfants, et à contrôler leurs débordements ou leurs cris.
18. Éviter tout comportement dont l'enfant aurait honte.
19. Les entraîneurs doivent toujours être respectés et encouragés par les parents et les enfants. Si vous souhaitez des explications auprès de l'entraîneur, il faut:
 - que la discussion reste privée ;
 - contrôler ses émotions, expliquer votre point de vue ;
 - écouter ce que l'entraîneur a à dire et éviter les interruptions ;
 - garder la porte ouverte à d'autres discussions ;
 - que la différence des rôles des parents et de l'entraîneur reste évidente pour les parents et l'enfant ;
 - éviter des déclarations négatives concernant l'entraîneur et/ou les membres du conseil d'administration et certainement en présence de l'enfant.